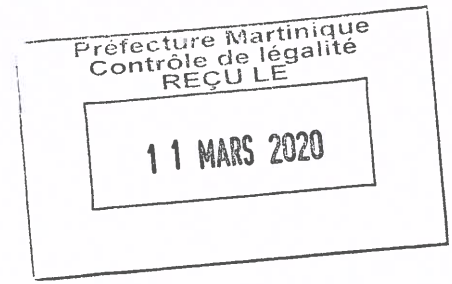




martiniquetransport



RAPPORT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

Préambule	3
Partie I : Le contexte international, national et local.....	4
Partie II : L'analyse rétrospective	5
A) <u>La section d'exploitation</u>	5
1) Les dépenses d'exploitation	5
2) Les recettes d'exploitation	7
B) <u>La section d'investissement</u>	10
1) Les dépenses d'investissement	10
2) Les recettes d'investissement.....	11
C) <u>La dette</u>	11
Partie III : Les orientations budgétaires pour 2020.....	14
A) <u>Fonctionnement général de l'établissement</u>	14
1) Politique en matière de ressources humaines	14
B) <u>Transport scolaire</u>	16
1) Secteur sud	16
2) Secteur nord	16
3) Secteur intra-communal, intracommunautaire et intercommunautaire	16
4) Les enfants en situation d'handicap.....	16
C) <u>Transport urbain de personnes</u>	17
1) Le secteur communautaire sud	17
2) Le secteur communautaire nord	17
3) Le secteur communautaire centre	18
D) <u>Transport interurbain de personnes</u>	18
E) <u>Transport maritime de personnes</u>	19
F) <u>Le contrat de partenariat</u>	20
G) <u>Le programme d'investissement</u>	20
Conclusion	22

PREAMBULE

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape impérative dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire le DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Pour cela, un rapport est soumis aux élus ayant pour objectif d'informer sur la situation financière de MARTINIQUE TRANSPORT et d'ouvrir les débats sur les orientations budgétaires 2020.

Il met en exergue les éléments suivants :

- Le contexte économique international, national et local
- L'analyse financière rétrospective
- Les orientations budgétaires pour l'année 2020 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Suite au débat, le conseil d'administration prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport correspondant par une délibération spécifique.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au Préfet et faire l'objet d'une publication.

PARTIE I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL

En 2020, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,6 % selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), soit une légère hausse de 0,1 point par rapport à 2019 (3,5 %), cette amélioration repose sur un rebond en Argentine et en Turquie, ainsi que de meilleurs résultats dans plusieurs pays émergents.

La croissance se stabilisera aux alentours de 3,5%, poussée principalement par la croissance en Chine et en Inde avec leur poids de plus en plus important dans le revenu mondial.

Aux Etats-Unis, la FED pour l'heure projette une croissance « modeste » en 2020 et ce malgré la baisse du taux d'intérêt d'un quart de point de pourcentage.

En rythme annuel, l'expansion du PIB américain risque de tomber à 1,9% ce qui représente un net affaiblissement par rapport aux 3,1% prévus pour 2019. Par ailleurs, la dette américaine a continué à augmenter pour atteindre les 22 200 milliards de dollars.

Dans un contexte économique mondial peu favorable, la Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse pour 2020 soit un taux de croissance à hauteur de 1,2 % dans la zone euro en 2020 marquée par les conflits commerciaux et l'accentuation des tensions géopolitiques.

Au niveau national et dans un contexte mondial marqué par les incertitudes économiques, la croissance française devrait s'établir à 1,3% sur l'année 2019. Selon l'INSEE, la consommation des ménages devrait être le principal moteur de l'activité économique nationale avec un acquis de croissance de 0,9% à la fin du premier semestre 2020. Par ailleurs, les mouvements sociaux qui ont eu lieu en fin d'année 2019 ne devrait pas impacter ce taux de croissance.

La dette publique devrait s'établir autour de 98,7% du PIB en 2020 contre 98,8% en 2019.

Concernant les projections du taux de chômage, la Banque de France table sur une poursuite de la baisse en 2020, actuellement à 8,7% celui-ci diminuerait à 8,1%.

Pour ce qui nous concerne directement, la Martinique compte 372 594 habitants (population municipale en vigueur à compter du 1 janvier 2020). En dix ans, la population décroît en moyenne de 3 300 habitants par an. La population active au sens du Bureau International du Travail est estimée à 153 000 personnes. Selon l'INSEE le taux de chômage est stable et concerne 18% de la population active.

PARTIE II - L'ANALYSE RETROSPECTIVE

A/La section d'exploitation

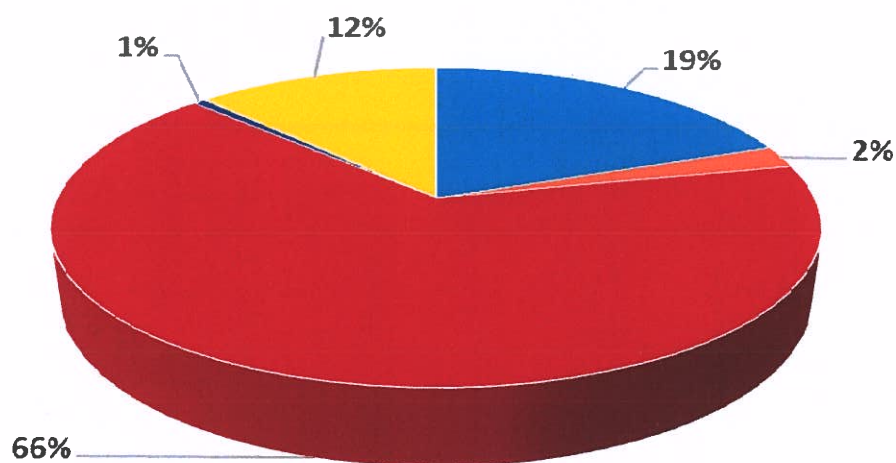
1- Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation concernent principalement les dépenses nécessaires à l'organisation du transport sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Le tableau récapitulatif ci-dessous met en exergue les réalisations entre 2017 et 2019.

Chapitre	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA PREVISIONNEL 2019	Variation 2019/2017
011	Charges à caractère général	11 282 317,57	19 848 663,78	23 671 609,53	110%
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 273 264,69	2 241 422,57	2 775 115,44	76%
65	Autres charges de gestion courante	65 585 704,33	77 782 925,96	80 692 729,65	19%
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 937 909,15	692 424,33	-
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	15 000 000,00	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		78 141 286,59	102 810 921,46	122 831 878,95	32%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	207 746,71	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	207 746,71	-
TOTAL GENERAL		78 141 286,59	102 810 921,46	123 039 625,66	32%

Répartition des dépenses réelles d'exploitation en 2019



- Charges à caractère général
- Charges de personnel, frais assimilés
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux provisions et dépréciations

La masse salariale (chapitre 012) représente **2 775 115,44 €** en 2019 en tenant des variations des effectifs sur l'année. Par ailleurs, le bilan social se caractérise par deux départs à la retraite. A ce jour, le personnel de l'établissement s'établit à 71 agents dont 13 contractuels de droit public et 10 contractuels de droit privé (apprentis).

La politique en matière de ressources humaines en 2019 a abouti à la réalisation de certains chantiers :

- Elaboration du guide de procédures RH :
 - ✓ Procédure de paie
 - ✓ Déclaration sociales, etc...
- Déploiement d'outils pour la mise en œuvre d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) performante et efficiente :
 - ✓ Entretien d'évaluation professionnelle
 - ✓ Elaboration des Fiches de Description de Poste
 - ✓ Mise en œuvre du plan de formation 2019/2021
 - ✓ Campagne d'avancement de grade et de promotion interne
 - ✓ Lancement du chantier de révision administrative de carrière
 - ✓ Lancement du chantier RIFSEEP
- Dématérialisation des processus :
 - ✓ Gestion du temps de travail
 - ✓ Application du prélèvement à la source
 - ✓ Déclarations sociales
- Décision du Conseil d'administration quant aux conditions de déplacements et missions des agents et élus
- Mise en place des Instances paritaires (Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT))
- Démarrage du chantier de prise en compte du handicap au travail (reclassement, insertion, et maintien de l'emploi)

Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent le deuxième poste de dépenses le plus important, soit **19 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

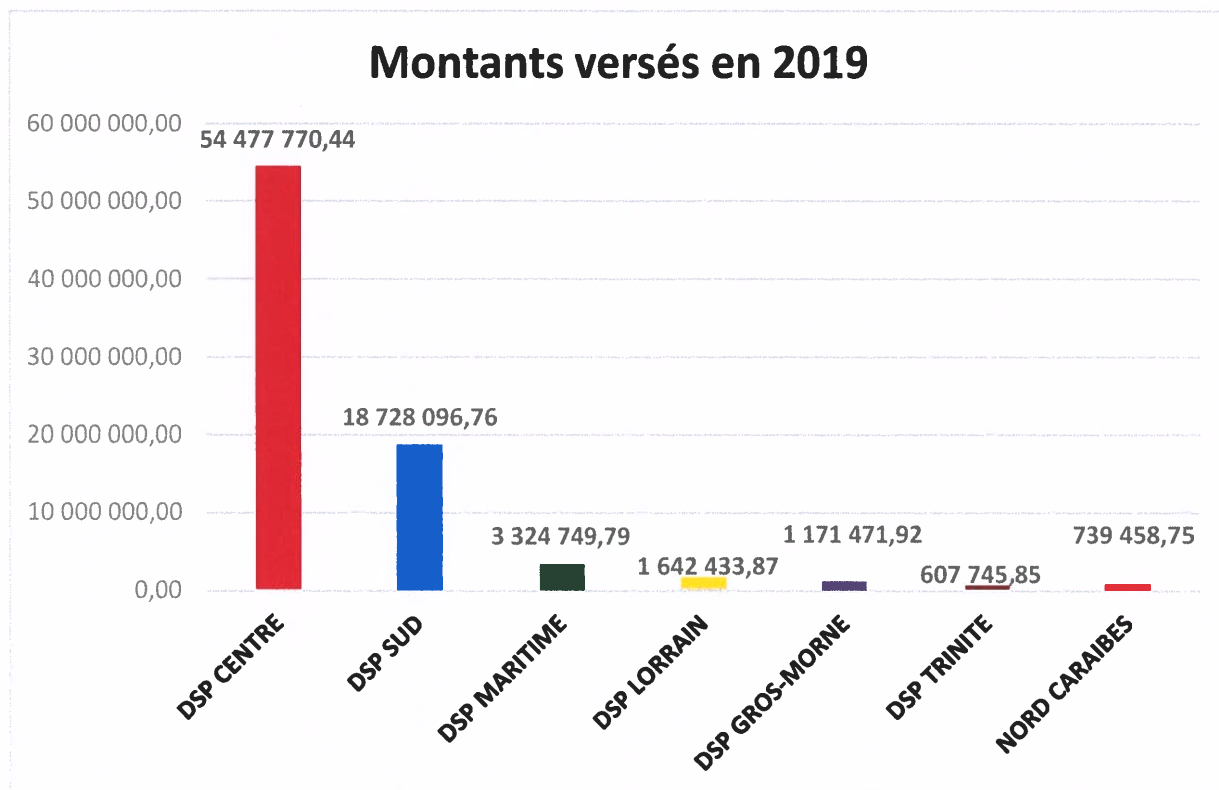
On retrouve dans ce chapitre :

- les dépenses relatives au **transport scolaire**, soit **17 193 632,51 €** en 2019, ce qui représente **73 %** des charges à caractère général,
- les loyers de fonctionnement du contrat public partenariat privé (PPP) soit **3 878 882,66 €** en 2019 ce qui représente **16 %** des charges à caractère général.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées des contributions financières versées aux titulaires des **conventions de délégations de service public**. Il s'agit du premier poste de dépenses qui mobilise **66 %** des dépenses réelles de fonctionnement et **61 %** des recettes réelles de fonctionnement. Ces charges subissent une évolution sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Les indexations qui interviennent chaque année
- Des avenants liés aux DSP du centre et maritime

- La comptabilisation de la contribution forfaitaire du transport nord caraïbe dont la mise en place a débuté en octobre 2019 pour un coût financier de **739 458,75 €** pour les deux groupements (Nord caraïbe transport et Littoral caraïbe transport).



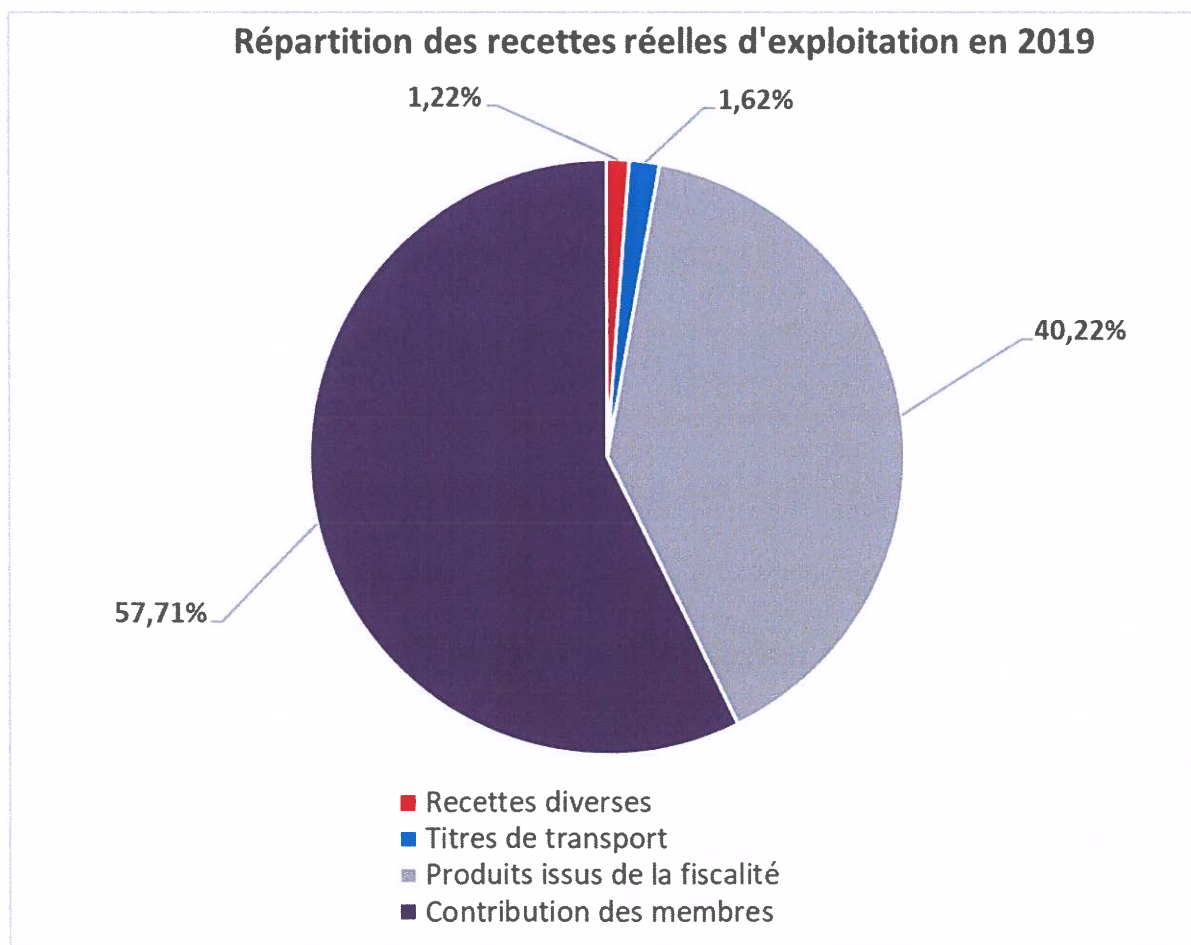
Synthèse : 66% des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 ont été affectées aux conventions DSP (transport urbain, maritime et transport nord caraïbe) et aux transports scolaires

2- Les recettes d'exploitation

Les recettes financières permettant le déploiement des activités de MARTINIQUE TRANSPORT se composent de quatre types de ressources :

- Les contributions des membres
- Les produits issus de la fiscalité avec le versement transport et la taxe sur les carburants
- La vente de titres de transport scolaire
- Les recettes diverses (pénalités, régularisation des écritures comptables)

Chapitre	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA PREVISIONNEL 2019	Variation 2019/2017
013	Atténuation de charges	0,00	3 086,27	0,00	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 473 972,16	4 046 677,22	2 152 808,80	-13%
73	Produits issus de la fiscalité	38 666 303,55	43 053 606,06	45 551 726,15	18%
74	Subventions d'exploitation	57 936 472,00	49 970 259,55	75 524 163,45	30%
75	Autres produits de gestion courante	4 343 355,30	10 321 114,71	7 083 077,51	63%
77	Produits exceptionnels	950 000,00	1 316 169,66	549 610,70	-42%
Total des recettes réelles d'exploitation		104 370 103,01	108 710 913,47	130 861 386,61	25%
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	-
TOTAL GENERAL		104 370 103,01	108 710 913,47	130 861 386,61	25%



Les montants des recettes comptabilisées sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Intitulé	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation 2019/2017
Contributions financières des membres	57 936 472,00	69 023 541,00	75 524 163,45*	30,36 %
Produits de la fiscalité (VT et TSC)	43 009 658,85	44 540 129,22	52 632 673,34	22,37 %
Vente de titres de transport scolaire	2 473 972,16	1 534 522,23	2 123 304,80	-14,17 %

* Ce montant correspond aux contributions des membres pour l'exercice 2019 selon le budget adopté (67 500 000,00 € provenant de la CTM, de la CACEM, de la CAESM et de CAP NORD) auxquelles ont été ajoutés 8 024 163,45 € représentant le solde de la contribution 2018 de la CTM versé en 2019.

Contributions financières des membres

La contribution financière des membres constitue la recette la plus importante pour MARTINIQUE TRANSPORT, soit **67 500 000 €** au titre de l'exercice 2019, selon la répartition suivante :

- CTM : 65 000 000 €
- CACEM : 1 000 000 €
- CAESM : 1 000 000 €
- CAP NORD : 500 000 €

Les statuts modifiés de l'établissement prévoient que la fixation du montant de ces contributions donne lieu à une délibération du Conseil d'Administration pour chacun des exercices budgétaires.

Versement Transport

Le Conseil d'administration a, par délibération du 23 octobre 2017, décidé de porter le taux à son plafond, soit 2%, applicable sur les entreprises employant 11 ou plus salariés.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2019 s'élève à **45 551 726,15 €** soit une augmentation de **15,85 %** par rapport à 2018 dont le montant s'élevait à **39 320 879,01 €**.

Taxe sur le carburant (TSC)

Sur demande du Conseil d'Administration, la CTM a accepté au cours de sa séance plénière d'octobre 2017, de porter le taux de répartition de 3%, initialement imputé en faveur des communes et EPCI de plus de 50.000 habitants et ayant adopté un plan de déplacement urbain (PDU), à 7%. Du fait du transfert de compétence, l'enveloppe correspondante est affectée directement à MARTINIQUE TRANSPORT depuis l'exercice 2018.

Sur la base de ce pourcentage de répartition, la TSC encaissée directement par MARTINIQUE TRANSPORT au titre de l'année 2019 s'élève à **7 080 947,19 €** correspond aux versements de décembre 2018 à novembre 2019 (la cotisation du mois N est perçue au mois N+1).

Produits de la vente de titres de transport

Ils proviennent essentiellement de l'achat de titres de transport scolaire, à l'exception des circuits inclus dans les conventions des DSP des secteurs Sud, Gros-Morne et Lorrain. Au titre de l'année scolaire 2019-2020, on dénombre 10 557 élèves inscrits. Au 31 décembre 2019, **2 123 304,80 €** ont été perçus correspondant à un taux de recouvrement de **71 %**.

Ainsi, les produits de ces ventes ont été essentiellement collectés lors des inscriptions scolaires et ont été versés directement sur le compte de la régie de recettes de MARTINIQUE TRANSPORT ou le compte de la poste depuis les inscriptions scolaires de 2019-2020.

Afin d'harmoniser la grille tarifaire sur l'ensemble du territoire, la délibération du 14 mai 2019 a adopté une nouvelle tarification applicable à compter de la campagne d'inscription scolaire 2019-2020. Les tarifs varient en fonction du secteur, du cycle et de la catégorie, allant de **120 €** à **300 €** avec un supplément de **50 €** pour l'accès au transport urbain du centre. De plus, la délibération du 22 octobre 2019 a acté une tarification spécifique de **50 €** pour les élèves empruntant le transport scolaire mis en place par MARTINIQUE TRANSPORT et UNITE SUD dans le cadre de la réforme des lycées.

Synthèse : 76 % des recettes relatives aux contributions des membres et des produits de la fiscalité permettent de financer les dépenses relatives aux conventions DSP et aux transports scolaires.

B/La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année 2019 sont en grande partie consacrées aux loyers d'investissement du contrat PPP. Cette dépense obligatoire, imputée au chapitre 23 représente **93 %** des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA PREVISIONNEL 2019	Variation 2019/2017
20	Immobilisations incorporelles	0,00	379 792,26	61 643,82	-
21	Immobilisations corporelles	0,00	57 925,18	467 224,39	-
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	6 845 630,61	-
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	437 717,44	7 374 498,82	-
TOTAL GENERAL		0,00	437 717,44	7 374 498,82	-

2- Les recettes d'investissement

Les recettes finançant la section d'investissement proviennent essentiellement de l'affectation du résultat de l'exercice 2018 pour un montant de **694 970,85 €** et des amortissements pour **207 746,71 €**.

Chapitre	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA PREVISIONNEL 2019	Variation 2019/2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	694 970,85	-
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	694 970,85	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	207 746,71	-
Total des recettes d'ordres d'investissement		0,00	0,00	207 746,71	-
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	902 717,56	-

Synthèse : L'activité de MARTINIQUE TRANSPORT ne génère pas des recettes d'investissement autres que l'affectation des résultats et du renouvellement des biens

C/La dette

La dette de MARTINIQUE TRANSPORT est liée aux loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat Public Partenariat Privé (PPP). On distingue différents types de loyers qui ont un impact sur les sections d'exploitation et d'investissement :

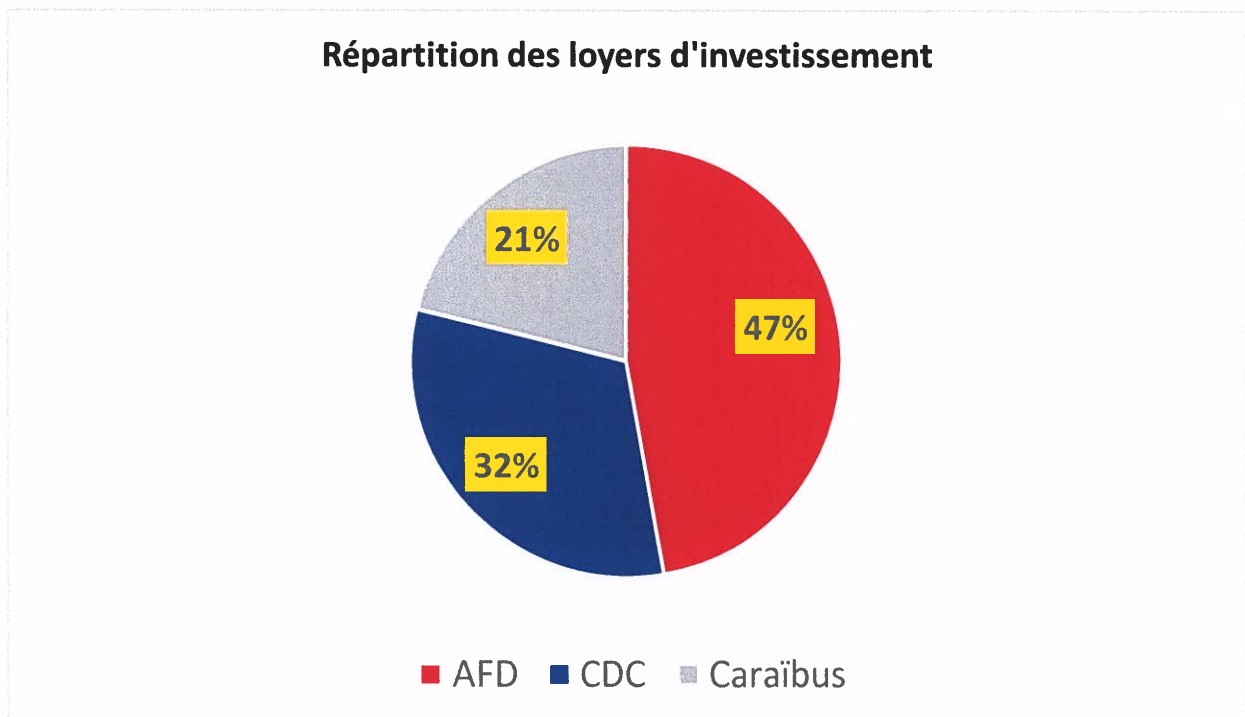
- **Les loyers de fonctionnement** sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour un montant de **971 412,57 €** au titre de l'année 2019. Il s'agit de trois types de loyers relatifs à la maintenance courante et entretien, la gestion et les impôts/taxes qui concernent uniquement la société Caraïbus.

Par ailleurs, il convient d'ajouter d'une part les autres charges prévues à l'article 35 et l'avenant 3 du contrat PPP pour un montant de **204 058,70 €** (refacturation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la cotisation foncière des entreprises, frais de contrôle).

D'autre part, MARTINIQUE TRANSPORT a été contraint de régulariser les sommes dues, non honorées jusqu'alors par le syndicat mixte du TCSP à l'encontre de la société Caraïbus. Les impayés entre 2015 et 2018 ont été réglés pour une somme de **2 011 446,51 €**.

De plus, des intérêts de retard refacturés par la société Caraïbus pour la gestion de 2015 à 2018 pour un total de **691 964,88 €** ont été payés et comptabilisés à l'article 6711 « Intérêts moratoires, pénalités/ marchés ».

- **Les loyers d'investissement** sont pris en compte au niveau de l'article 235 « Part investissement PPP » pour une somme de **4 953 974,87 €** versée aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à la société Caraïbus pour l'exercice 2019. La répartition des loyers d'investissement pour les ouvrages et les gros entretiens/répartitions se présente de la façon ci-dessous :



Enfin, après le transfert du contrat PPP fin 2018, l'établissement a régularisé en les loyers impayés entre 2016 et 2018, soit **1 891 655,75 €**.

Le tableau ci-dessous met en évidence les différents montants supportés par le budget 2019 :

Loyers de fonctionnement pour l'exercice 2019	971 412,57
Charges de fonctionnement (article 35 et avenant 3 du contrat PPP)	204 058,70
Loyers de fonctionnement impayés entre 2015 et 2018	2 011 446,51
Intérêts moratoires entre 2015 et 2018	691 964,88
Total des dépenses d'exploitation	3 878 882,66
Loyers d'investissement pour l'exercice 2019	4 953 974,87
Loyers d'investissement impayés entre 2016 et 2018	1 891 655,75
Total des dépenses d'investissement	6 845 630,62
Total général	10 724 513,28

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Le budget 2020 présentera les projets qui seront mis en place afin de poursuivre l'organisation du transport sur l'ensemble du territoire.

Les dépenses décrites ci-dessus qui font l'objet d'une continuité de contrat sont maintenues.

A/FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1- Politique en matière de Ressources Humaines

Au 1 janvier 2020, MARTINIQUE TRANSPORT compte au total 61 agents, dont 10 sont mis à disposition par la CTM dont le coût financier s'élève à **550 338,69 €** pour l'année 2019.

L'établissement emploie en majorité des titulaires et des catégorie C. Il faut noter que cet effectif est renforcé par 10 apprentis (61+10=71 agents).

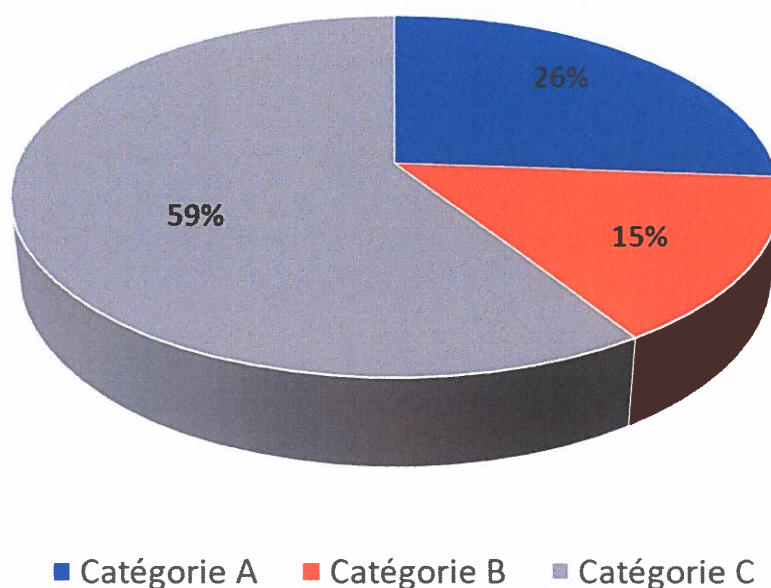
Répartition par catégorie au 01/01/20220

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires	12	6	30	48
Contractuels	4	3	6	13
Total	16	9	36	61

Le personnel se répartit en deux filières : **62,30 %** des agents sont dans la filière administrative (38 agents) et **37,70 %** dans la filière technique (23 agents).

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35H à 39H.

Répartition des agents par catégorie



Temps de travail et avantages en nature au 01/01/2020

Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	61
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0,00

MARTINIQUE TRANSPORT compte 34 femmes et 27 hommes (hors apprentis)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, des chantiers sont en cours de réalisation. On peut citer les projets suivants :

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- L'élaboration du budget avec le coût financier du RIFSEEP, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA)
- L'élaboration du document unique
- Le recrutement prioritaire pour renforcer certaines directions
- La participation de MARTINIQUE TRANSPORT aux frais de mutuelles
- La refonte de l'organigramme et de l'organisation interne
- La mise en place des astreintes

B/TRANSPORT SCOLAIRE

1- Secteur Sud

Le transport scolaire sur ce territoire est inscrit dans la convention de délégation de service public Sud correspondante. Aucune modification n'est prévue pour l'exercice 2020. La validation par le Conseil d'administration en octobre 2019 de l'avenant n°1 au contrat a permis d'introduire l'accompagnement des plus petits.

2- Secteur Nord

A l'exception du Lorrain dont la convention de délégation de service public couvre les transports urbains et scolaires, 9 marchés permettent l'exploitation de circuits intra communaux scolaires, desservant le secteur nord. Il s'agit de neuf lots conclus pour la période du 1er septembre 2017 au 2 juillet 2021, dont le montant estimé pour l'année 2020 est de **1 808 485,80 €** (hors révision qui aura lieu le 1 septembre 2020).

D'autre part, depuis le 1 septembre 2019, le transport scolaire sur le Gros-Morne qui était jusqu'au 30 juin 2019 inclut dans la DSP, fait dorénavant l'objet d'un marché pour un montant de **457 749,40 €** en 2020 (hors révision qui aura lieu le 1 septembre 2020).

3- Secteurs intra-communal, intracommunautaire et intercommunautaire

Les nouveaux marchés de transport scolaire pour ces différents secteurs ont commencé depuis le 1er septembre 2019. A cela, il convient d'ajouter les trois lots sur les lignes intercommunautaires qui seront échus en juin 2020.

Les prévisions pour 2019 sont estimées à **11 090 877,90 €** (hors révision) pour un total de 12 lots.

S'agissant des trois lignes scolaires intercommunautaires, le coût pour les six premiers mois représente **147 201,12 €**.

Afin de relancer les marchés de transport scolaire qui seront échus en 2020 et 2021, MARTINIQUE TRANSPORT est en cours de recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objectif, le diagnostic et le renouvellement des trois lots intercommunautaires et des neuf lots intra communaux du Nord.

4- Les élèves en situation d'handicap

La prise en charge du transport scolaire des élèves en situation d'handicap se réalise de trois façons :

- Un transport adapté qui permet le transfert de l'enfant de son domicile vers l'établissement fréquenté.
- Le parent se charge du transport de son enfant.
- Sur le territoire centre, le transport des enfants en situation d'handicap se fait par le biais d'un marché.

Les prévisions financières pour 2020 sont d'environ **3 400 000 €**, sur la base du montant réalisé en 2019.

Afin de mieux structurer la mise en œuvre de ce transport adapté, MARTINIQUE TRANSPORT est en cours de recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objectif d'améliorer la formalisation de cette prestation par l'établissement, notamment d'un point de vue juridique et envisage la mise en place de marchés pour ce type de transport sur l'ensemble du territoire à l'instar de ce qui existe sur le centre. Pour information, ce dernier marché sera échu en juillet 2020.

C/TRANSPORT URBAIN DE PERSONNES

Le transport urbain de personnes est déployé sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de cinq conventions de délégations de service public (DSP), qui ont été transférées à MARTINIQUE TRANSPORT.

Pour rappel, elles constituent le poste principal de dépenses en matière de fonctionnement de l'établissement.

1- Le secteur communautaire sud

La convention de DSP, mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 8 ans (fin en décembre 2023), a été confiée par la CAESM à la société dédiée SAS Unité Sud Transport, délégataire dont les actionnaires sont les sociétés Transport Public Franciscain (TPF) et Société de Transport Urbain Sud Martinique (STUSM). Il s'agit d'une DSP mixte comprenant l'exécution du transport urbain et du transport scolaire pour laquelle la contribution financière d'équilibre au titre de 2020 est fixée à **22 997 930,00 €**.

2- Le secteur communautaire nord

Trois DSP sont en cours sur le nord, plus particulièrement sur les territoires des communes du Gros-Morne, du Lorrain et de Trinité.

Des prorogations ont été validées par le Conseil d'Administration de janvier 2019 pour les délégations de service public du **Gros-Morne** et de **Trinité** dans le cadre de conventions

provisaires conclues jusqu'au 31 décembre 2020, respectivement avec les délégataires suivants : Compagnie Antillaise de Déplacement « TRASLA » et Compagnie des Transporteurs de la Caravelle et du Nord.

Au titre de 2020, les contributions forfaitaires seront les suivantes :

- DSP du Gros-Morne : **1 222 521,92 €**
- DSP de Trinité : **699 785,23 €**

Pour ce qui concerne la convention de délégation de service public du Lorrain, elle court jusqu'au 31 décembre 2022, avec un début d'exploitation en mars 2018 après une période de tuilage de 3 mois. Le délégataire est la Société de Transport Lorrinoise.

Cette convention est mixte et comporte 6 lignes de transport urbain et 19 lignes de transport scolaire.

Au titre de l'année 2020, la contribution forfaitaire est fixée **1 808 316,67 €**.

3-Le secteur communautaire centre

La convention de DSP conclue par la CACEM depuis l'exercice 2012 a pour délégataire le Groupement Momentané d'Entreprises « Ensemble pour Mozaïk », dont le mandataire solidaire est la CFTU (Compagnie Foyalaise de Transports Urbains), et est constitué par les autres entreprises cotraitantes suivantes : Saithsoothane SARL, Société Antillaise de Transport, SOTRAVOM SAS et SMTV SAS et TUDEV SASU.

Le coût estimé pour cette DSP est d'environ **26 500 000 € HT** pour sept mois de fonctionnement suite à la décision de résiliation du contrat avec le GME Ensemble pour Mozaïk.

Dans le cadre de la reprise du transport sur ce secteur, les crédits seront inscrits au budget pour l'organisation du réseau qui sera mise en place au 1^{er} août 2020 :

- D'ores et déjà, une dotation d'amorçage de 300.000 € est prévue pour l'établissement public dont la création est prévue, à laquelle se rajouteront les crédits nécessaires pour le contrat d'objectifs à conclure avec cette régie.
- Par ailleurs, une enveloppe sera proposée au budget pour les marchés de transport urbain qui seront à mettre en place.

D/TRANSPORT INTERURBAIN DE PERSONNES

La réorganisation transitoire du transport interurbain sur le nord caraïbe a débuté en octobre 2019 avec les coopératives Nord Caraïbe Transport (NCT) et Littoral Caraïbe Transport (LCT). La contribution financière versée à ces coopératives correspond à un montant total de **3 600 000 €**

Après la mise en place du transport sur le nord caraïbe, le nord atlantique sera également doté d'une réorganisation transitoire du transport assurée par l'intermédiaire de trois coopératives :

Coopérative des Transporteurs du Nord Atlantique (CTNA), Coopérative des Transporteurs du Nord (CTN) et l'Unité des Transporteurs du Nord Atlantique (UTNA). Les tarifs de l'utilisateur varient entre **1,50 € à 3,00 €** pour une contribution financière totale estimée à **5 400 000 €** en 2020.

L'échéance de ces services de transport est fixée au 30 juin 2021.

Les études pour la définition du futur réseau du Nord et la détermination de son mode d'exploitation à compter de juillet 2021 seront bientôt lancées. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement à cet effet.

E/TRANSPORT MARITIME DE PERSONNES

Une convention de délégation de service public a été conclue avec la Compagnie Martiniquaise de Navigation SAS, en novembre 2015 pour desservir la baie de Fort-de-France, ce jusqu'en décembre 2023.

Quatre (4) itinéraires composent cette desserte :

- Ligne 1 : FDF Pointe Simon – Bourg des Trois Ilets
- Ligne 2 : FDF Pointe Simon – Pointe du Bout (Trois Ilets)
- Ligne 3 : FDF Pointe Simon – Anse à l'Âne et Anse Mitan (Trois Ilets)
- Ligne 4 : FDF Pointe Simon – Bourg de Case Pilote.

La liaison FDF Pointe Simon – Bourg de Case Pilote initialement prévue pour juillet 2016, a été finalement mise en service en juin 2017.

En septembre 2019, un avenant a été signé entre les deux parties visant à tenir compte de l'augmentation des charges forfaitaires du délégataire et des évolutions réglementaires intervenues depuis la signature du contrat. Cela a généré une augmentation de la contribution forfaitaire, qui, dans ce cadre, s'établit à **3 197 911,44 €** hors révision pour l'année 2020.

L'analyse des comptes de la CMN fait ressortir cependant un déficit persistant d'exploitation de la ligne 4 qu'il conviendra de rééquilibrer en 2020 (révision du montant de la compensation et/ou révision des tarifs de cette ligne).

Des études seront également menées pour la réalisation des infrastructures sous maîtrise d'ouvrage de la CACEM, propriétaire du port, puis pour la mise en place de la ligne n° 5 prévue à la convention de délégation de service public entre la Pointe Simon et le Port de plaisance de l'Etang Z'Abricots.

Par ailleurs, une AMO est en cours de recrutement afin de mener les études de faisabilité pour la mise en place d'un nouveau service maritime entre Fort-de-France et Saint-Pierre avec des extensions possibles sur Grand-Rivière et les Anses d'Arlet.

F/ LE CONTRAT DE PARTENARIAT

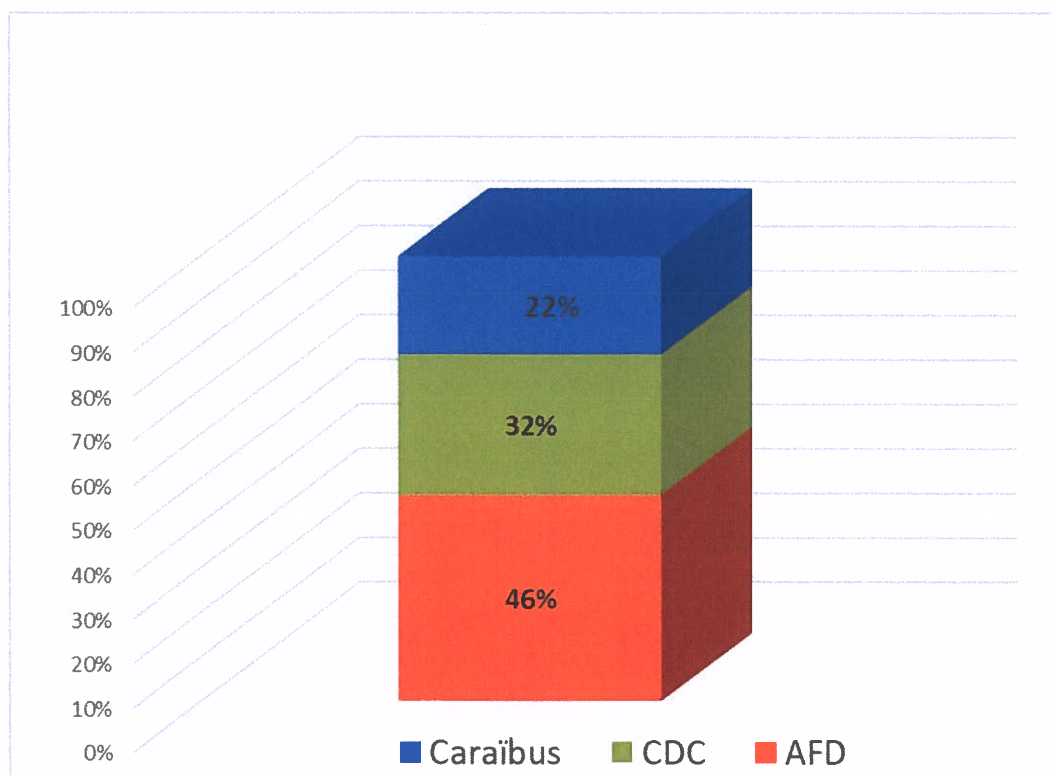
Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2018 a acté le transfert du contrat PPP et des cessions de créances existantes dans le cadre de la réalisation du projet du TCSP, du SMTCSPP à MARTINIQUE TRANSPORT. Les actes correspondants ont été signés le 21 décembre 2018, date à laquelle, l'établissement assure le paiement des loyers aux prêteurs (AFD et CDC) et à la société Caraïbus.

L'ensemble des dettes étant régularisé, les sommes qui seront inscrites au budget 2020 concerneront uniquement les échéances prévues pour l'année en cours.

Au titre de l'année 2020, les paiements à honorer s'inscrivent dans une enveloppe de **5 474 941,37 €** hors révision des loyers qui sera connue au mois d'octobre 2020 et les refacturations des impôts et taxes. La répartition par section se présente de la façon suivante :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Caraïbus	945 382,52	1 207 750,25
AFD	0,00	2 536 545,06
CDC	0,00	1 730 646,06
TOTAL GENERAL	945 382,52	5 474 941,37

Répartition par prêteur pour les loyers d'investissement



G/ LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement 2020 concerne les projets suivants :

- Acquisition de batteries pour le BHNS pour un montant estimé à 1 500 000 € HT (hors frais d'acheminement)
- Acquisition de bus pour les réseaux du nord et centre, soit une prévision de 10 000 000 €. Au regard des décisions qui seront prises par le Conseil d'administration dans le cadre de la reprise du réseau de transport urbain sur le secteur centre, cette enveloppe sera affinée après la prise d'attache des fournisseurs potentiels.
- Acquisition de logiciels : dématérialisation des actes administratifs et pour la gestion administrative de l'établissement.
- Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'informations voyageurs pour le territoire. Cet investissement pourra être réalisé suite au diagnostic du besoin réalisé en décembre 2019. Ses conclusions permettent de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'établissement dans la définition du dossier de consultation des entreprises et dans le choix de l'outil qui sera retenu et son déploiement.

En conclusion,

Bien que certaines agglomérations témoignent de difficultés pour contribuer au budget de l'établissement, la participation financière de chaque membre de MARTINIQUE TRANSPORT sera proposée au regard des besoins en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement qui seront plus finement abordées lors de l'examen du projet de budget primitif 2020.

Il convient cependant de noter que le plein exercice des missions de l'établissement nécessite au moins le maintien au même niveau que 2019 des contributions des agglomérations, qui bénéficient toutes, à des degrés divers, des prestations de transport mises en œuvre pour tous les Martiniquais et visiteurs au profit de l'ensemble du territoire.

Les principaux challenges seront :

- La mise en place d'un réseau unifié pour le Nord de Martinique, à l'issue des travaux conduits par l'établissement avec le concours de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, permettant d'offrir des perspectives tant aux actuels transporteurs de lignes interurbaines qu'aux usagers de ce territoire communautaire, avec une billettique plus élaborée ;
- La création des interconnexions indispensables entre les différents opérateurs tant des conventions de délégation de service public. Cet aspect nécessite la mise en place d'une chambre de compensation en vue de la mise en œuvre de l'interopérabilité des titres de transport. Une étude de définition sera diligentée à cet effet. La compatibilité de certains systèmes de billettique devrait permettre de favoriser, au moins partiellement l'interopérabilité dans des délais satisfaisants.
- De même, MARTINIQUE TRANSPORT gagnera à acquérir un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, qui sera imposé aux différents opérateurs de l'ensemble du périmètre ; ce qui lui apportera la faculté d'exercer les contrôles indispensables de manière plus efficiente.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire que MARTINIQUE TRANSPORT concoure à la formalisation d'une convention collective pour le transport sur le territoire afin de contenir les charges de personnel qui représentent une part conséquente du coût du transport. Une sensibilisation des services de l'Etat pourra être faite en ce sens de manière à permettre la sensibilisation des partenaires sociaux concernés.

Enfin, les marchés et les conventions de délégations de délégation de service public seront expertisés afin de rechercher les voies d'économie et d'efficience possibles pour stabiliser son budget au niveau des recettes disponibles.